



Problème immatriculation véhicule neuf acheté chez Mandataire

Par **letacla**, le **08/10/2014** à **15:10**

Bonjour ,

Réception véhicule neuf avec CIP jusqu'au 7 Septembre.

Nous avons reçu notre dossier immatriculation définitive le 8 Septembre.

Nous nous rendons avec notre dossier à la préfecture ou il nous refuse notre immatriculation cause "Certicatat de Conformité non Européen" .

Depuis ce jour notre véhicule est immobilisé dans l'attente de la part de notre mandataire d'un "Certificat de Conformité Communautaire".

Je souhaiterais connaitre nos possibilités pour faire accélérer la réception de ce document car notre mandataire automobile ne me paraît pas très sérieux.

Par **Visiteur**, le **08/10/2014** à **16:12**

Bonjour,

hé oui... A un moment donné prendre le moins cher... se paie ! J'espère qu'il est seulement pas très réactif mais honnête !

Par **miyako**, le **11/10/2014** à **22:14**

Bonsoir,

Lettre recommandée RAR de mise en demeure à délivrer le certificat de conformité dans les 8 jours à réception du courrier ,faute de quoi ,vous pouvez saisir en référé le juge en demande d'ordonnance sur requête avec astreinte journalière.La procédure est sans avocat et sans convocation de la partie adverse,vu qu'il s'agit d'une obligation légale.

Comme Grenouille ,j'espère que votre mandataire est fiable et à pignon sur rue,si non ,il faudra passer par les mines pour faire homologuer votre voiture.

Je ne comprends pas les gens qui passent par ce genre de mandataire,car bien souvent en négociant bien,on a les mêmes prix en vente directe chez le constructeur ou même le concessionnaire.

Amicalement vôtre
suji KENZO